

Comité syndical du 1^{er} février 2021

Budget primitif - Exercice 2021

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Lors de sa dernière séance, le Comité syndical a adopté le débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif 2021 du syndicat mixte.

Ce débat d'orientation budgétaire mettait en exergue le contexte financier de l'établissement et les perspectives budgétaires 2021 :

- Contexte budgétaire lié à la crise sanitaire
- Stagnation des participations financières des différentes tutelles
- Aucune augmentation des droits d'inscription pour l'année 2021 - 2022
- Augmentation mesurée des charges de personnel et des charges de fonctionnement
- Reconduction des dépenses et des recettes d'investissement

Ce budget primitif est le premier de plein exercice pour les membres du comité syndical, intégralement renouvelé lors de la séance du 22 septembre 2020.

Cet exercice budgétaire est le dernier du projet d'établissement 2016 – 2021.

I. La situation financière

Le débat d'orientation budgétaire 2021, adopté le 16 décembre 2020, mentionnait que les marges de manœuvre financières de l'établissement sont particulièrement restreintes pour cette présente année du fait du gel des participations des deux tutelles. Inévitablement l'établissement est confronté à l'effet ciseaux, réduisant sa marge de développement pédagogique et culturelle.

L'excédent des précédents exercices budgétaires continuera à être consommé pour compenser cette baisse de la marge de développement et anticiper la mise en œuvre du futur projet d'établissement.

Le budget primitif 2021 s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire. Depuis mars dernier, les répercussions budgétaires de la crise portent notamment sur :

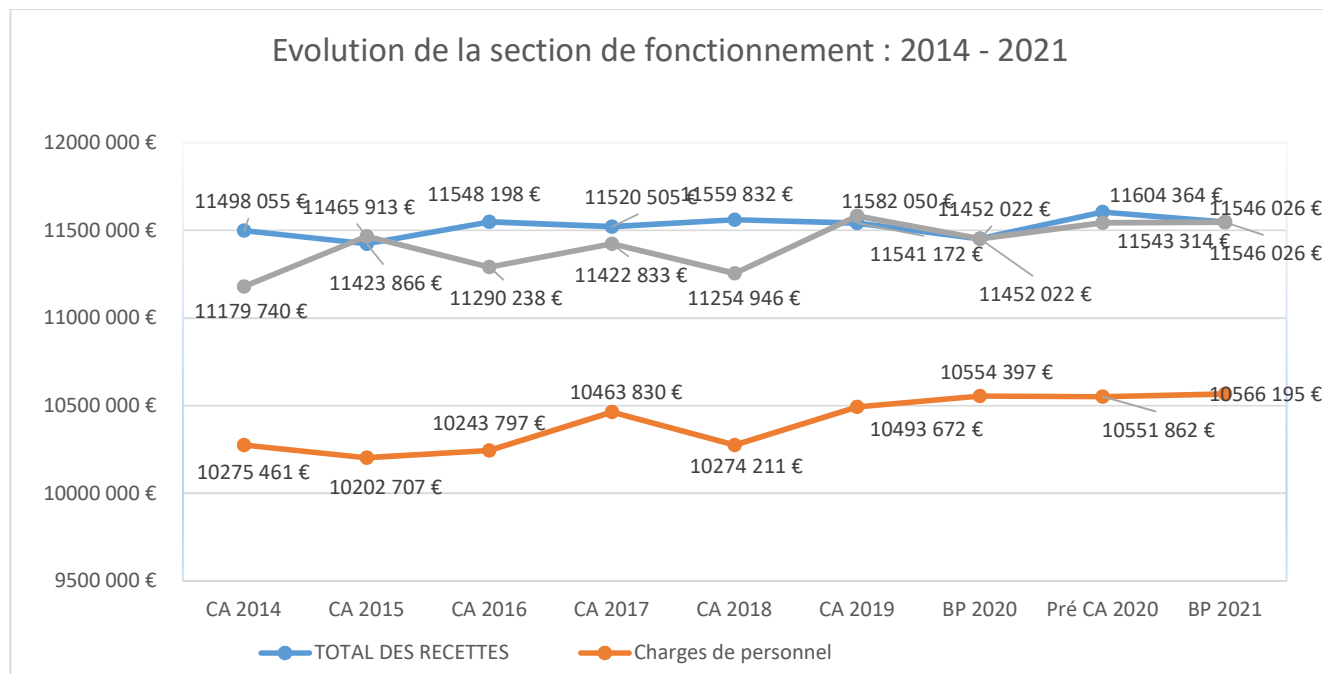
- La tenue de la saison publique : les manifestations et productions en public des élèves et étudiants sont suspendues ou annulées, conduisant à des économies,
- Les jurys de concours de recrutement des élèves et étudiants
- Des prestations de service suspendues
- La baisse marginale d'inscriptions des élèves
- L'absence de mise à dispositions des locaux au profit de partenaires

Ces répercussions ont des incidences budgétaires sur les exercices 2020 et 2021.

Le budget primitif 2021 est présenté en prenant en compte l'espoir de résorption de la crise sanitaire. L'établissement poursuit son adaptation constante à la situation en veillant à dispenser ses enseignements auprès de son public.

Depuis ce débat d'orientation budgétaire, la situation budgétaire s'est légèrement améliorée dans la mesure où les droits d'inscription perçus au titre de l'exercice budgétaire sont supérieurs aux prévisions inscrites au budget. Tenu en dépenses, en incluant les mesures conjoncturelles et structurelles prises lors de la décision modificative n° 1, le budget 2020 de l'établissement devrait clôturer l'exercice sur une marge excédentaire proche de 50.000 €.

Evolution de la section de fonctionnement : 2014 - 2021



II. Le budget primitif 2021 : la section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement : gel des ressources

Comme l'illustre le protocole financier soumis à la présente assemblée, les participations publiques des différentes tutelles sont gelées (Ville et Métropole de Lyon – DRAC Auvergne Rhône Alpes). Ce gel est constant depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les inscriptions relatives aux produits des services sont maintenues au même étiage que celle du précédent budget primitif dans la mesure où elles ne subissent aucune augmentation.

Le gel des recettes de l'établissement n'atténue pas la croissance mécanique des charges de fonctionnement et de personnel de la structure, susceptibles de nuire à son développement.

Le montant prévu des recettes propres (notamment les droits d'inscription) reste similaire à l'atterrissage prévisionnel du pré-CA 2019, dans l'attente de la clôture définitive des comptes et par mesure de sincérité et de prudence budgétaire.

Les recettes propres de l'établissement représentent 11 % des ressources totales au titre de l'exercice 2021. Les recettes propres sont principalement constituées des droits d'inscriptions, mais également des redevances d'occupation, des locations d'instrument. Les autres recettes sont par exemple les dons et legs reversés conformément aux vœux des légataires aux élèves, des subventions et financements, des remboursements, ...

Les contributions publiques représentent donc 89 % des ressources de l'établissement.

	CA 2019	BP 2020	Pré-CA 2020	BP 2021
Participation Ville de Lyon	7 380 996 €	7 426 996 €	7 426 996 €	7 426 996 €
Participation Métropole	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €
Dotation DRAC	268 000 €	260 000 €	269 600 €	260 000 €
Produit des services	1 146 273 €	1 095 090 €	1 097 387 €	1 095 090 €
Produit IMS VDL	892 829 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €
Autres recettes	133 167 €	57 200 €	197 645 €	151 204 €
TOTAL RECETTES	11 541 172 €	11 452 022 €	11 604 364 €	11 546 026 €

B. Les dépenses : augmentation mécanique des charges de fonctionnement et de personnel

L'évolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2019	BP 2020	Pré-CA 2020	BP 2021
Charges de personnel	10 493 672 €	10 554 397 €	10 551 862 €	10 566 195 €
Charges à caractère général (chapitre 011)	731 365 €	556 625 €	632 703 €	619 231 €
Autres dépenses (chap. 65,67)	129 095 €	111 000 €	118 695 €	115 600 €
Amortissements	227 918 €	230 000 €	240 054 €	245 000 €
TOTAL DEPENSES	11 582 050 €	11 452 022 €	11 543 314 €	11 546 026 €

La masse salariale de l'établissement

Les charges de personnel constituent 92 % des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

La faible croissance de la masse salariale s'explique notamment par :

- Un ajustement des emplois suite à des mouvements de personnel
- Un glissement vieillesse technicité raisonnable. Il est lié au déroulement de carrière des agents (avancements de grade et d'échelon et promotion interne)
- La suspension de la saison publique et d'éventuels jurys de concours

La masse salariale poursuit son augmentation mécanique (glissement vieillesse technicité, révision de charges patronales et remplacement des absences).

Cette très faible augmentation (entre budget primitif) des charges de personnel conditionne le Conservatoire à une révision de ses dépenses de personnel à l'occasion de l'affectation du résultat 2020. Cette réévaluation contribuera à l'exercice de ses activités notamment pour le second semestre 2021, dans l'espoir d'une sortie de la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de caractère général s'inscrivent à un niveau supérieur à celui de précédent budget primitif, l'affectation du résultat 2020 donnera l'occasion à l'établissement de compléter ses charges de fonctionnement, principalement au niveau des fluides, de l'entretien du parc instrumental et de programmation de la saison culturelle du second semestre.

Les frais fixes représentent plus de 3/4 de ces charges de fonctionnement.

Ils sont constitués principalement par

- Les coûts du bâtiment et des espaces verts (maintenance, fluides, entretien et réparation, ...)
- Les locations immobilières (mise à disposition permanente des espaces dédiés au département théâtre ; salles pour la diffusion des travaux des élèves)
- Les véhicules et autres biens mobiliers nécessaires à l'activité
- Des prestations de service (messagerie, ménage et entretien, gardiennage et sûreté)
- La maintenance et réparation des instruments de musique
- Les charges d'assurance
- L'action sociale du personnel

Les charges variables constituent principalement la marge pédagogique et artistique de l'établissement et cette dernière évolue au gré de la différence entre les charges fixes et les ressources.

Ces dépenses couvrent par exemple la programmation artistique et culturelle, c'est-à-dire la présentation des travaux des élèves devant un public, soit au sein du Conservatoire soit dans des salles de diffusion.

III. Le budget primitif 2021 : La section d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA, d'une subvention de la Métropole de Lyon portant sur une participation à l'acquisition instrumentale et de la dotation aux amortissements.

A noter que la dotation aux amortissements a fortement augmenté récemment en raison des travaux d'aménagements réalisés sur le bâtiment (245.000 €).

L'ajustement de la dotation aux amortissements se poursuit grâce à l'actualisation de l'inventaire physique et comptable des biens de l'établissement.

Les recettes d'investissement majoritairement constituées de la dotation aux amortissements sont fixées comme suit :

- Dotation aux amortissements : 245.000 €
- Subvention d'investissement : 66.000 €
- Dotations et fonds divers : 15.000 €

B. Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2021 finance principalement :

- le déploiement d'un outil informatique efficient
- le renouvellement continu du parc instrumental
- des améliorations et études relatives au bâtiment, en lien avec le propriétaire
- des acquisitions mobilières, notamment en lien avec notre politique de prévention
- le renouvellement et l'amélioration du parc automobile et du mobilier.

Les dépenses s'élèvent comme suit :

- immobilisations incorporelles : 70.000 €
- immobilisations corporelles : 253.000 €
- opérations d'ordre : 3.000 €

IV. Equilibre budgétaire 2021

Budget primitif 2021 Conservatoire de Lyon					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Dépenses réelles	11 301 026,00 €		Dépenses réelles	11 543 026,00 €
	Dépenses d'ordre	245 000,00 €		Dépenses d'ordre	3 000,00 €
	TOTAL	11 546 026,00 €		TOTAL	11 546 026,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Dépenses réelles	323 000,00 €		Recettes réelles	81 000,00 €
	Dépenses d'ordre	3 000,00 €		Recettes d'ordre	245 000,00 €
	TOTAL	326 000,00 €		TOTAL	326 000,00 €

V. Présentation du budget primitif par chapitre

Budget primitif 2021 Conservatoire de Lyon					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	011 - Charges à caractère général	619 230,87 €		002	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
012	012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 566 195,13 €		013	013 - Atténuations de charges
022	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €		042	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
042	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 000,00 €		70	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
65	65 - Autres charges de gestion courante	89 600,00 €		74	74 - Dotations, subventions et participations
66	66 - Charges financières	0,00 €		75	75 - Autres produits de gestion courante
67	67 - Charges exceptionnelles	26 000,00 €		77	77 - Produits exceptionnels
				78	78 - Reprises sur amortissements et provisions
	TOTAL	11 546 026,00 €		TOTAL	11 546 026,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
020	020 - Dépenses imprévues (investissement)			001	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
040	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €		040	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
20	20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00 €		10	10 - Dotations, fonds divers et réserves
21	21 - Immobilisations corporelles	253 000,00 €		13	13 - Subventions d'investissement
	TOTAL	326 000,00 €		TOTAL	326 000,00 €

Je vous invite à délibérer et adopter le budget primitif 2021 selon le détail par chapitres proposé ci-dessus.